Les **principes** *de la* **paie**

Attendu que la paie est essentielle à la santé de toutes les organisations, l'Institut national de la paie, l'autorité dans le domaine de la paie, énonce les principes directeurs ci-dessous visant à aider les organisations à maintenir et améliorer leurs normes professionnelles en matière de traitement de la paie.

EXACTITUDE

Offrir une rémunération précise, conformément à la législation en vigueur et aux conditions convenues de tout emploi, ou énoncées dans tout contrat d'emploi.

RÉGULARITÉ

Veiller à ce que les employés reçoivent leur rémunération à temps, aux dates prévues par le calendrier de paie normal ou tout autre calendrier préalablement défini, conformément à leur contrat d'emploi.

TRANSPARENCE

Faire preuve de transparence en fournissant aux employés les renseignements relatifs à leur paie, leurs avantages sociaux, leurs retenues et leurs cotisations. Les renseignements sur ces sujets doivent être aisément identifiables et simples à comprendre. Les employés ainsi que les personnes contractuelles doivent recevoir des communications rédigées dans un langage clair et simple, et doivent pouvoir obtenir des réponses directes, complètes et fournies de bonne foi à leurs questions sur la paie.

SÉCURITÉ

Veiller à ce que tous les renseignements personnels nécessaires à la paie soient traités de façon sécuritaire et à ce que les renseignements confidentiels ou sensibles soient protégés et gardés en lieu sûr.

ÉQUITÉ

Adopter des pratiques de paie équitables exemptes de toute discrimination basée sur l'identité ou l'expression de genre, l'âge, la race, la déficience, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue, l'orientation sexuelle ou tout autre motif de distinction illicite.

CONFORMITÉ

Veiller au respect des lois et règlements et de toutes les exigences juridiques applicables.

INFORMATION

Informer les employés ainsi que les personnes contractuelles, dans les meilleurs délais, de toute modification, erreur ou divergence relative à leur paie. Les divergences devraient être corrigées le plus rapidement possible, dans le respect des droits en matière de paie, une fois l'information divulguée.

PROFESSIONNALISME

S'assurer que la paie est gérée avec le plus grand professionnalisme par des personnes qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expertise requises pour gagner la confiance des travailleurs et celle des organisations.

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PAIE

paie.ca/declaration